COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 19 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 19 Mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire

Présents : MM. QUAGLIERI Jean Pierre, DEVILLE Lucas, ROUQUET Jacques, BATAILLE Georges, GARACCI Patrick, GERNEZ Pierre, MMES PETIT Isabelle, PETRASCH Isabelle, CESTNIUC Tatiana, NEWMAN Sylvette, LOURDELLE Lydia

Absents Excusés : MM HERNANDEZ Jean, MARCOS Juan-Carlos, MMES TABOSA Romane, PANEGOS Nathalie,

Monsieur Juan-Carlos MARCOS a donné procuration à Monsieur Jacques ROUQUET
Monsieur Jean HERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Georges BATAILLE
Madame Nathalie PANEGOS a donné procuration à Monsieur Pierre GERNEZ
Madame Romane TABOSA a donné procuration à Monsieur Jean Pierre QUAGLIERI
Madame Isabelle PETIT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 Avril 2022.

Voté à l'unanimité

1/ Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Motif : *accroissement temporaire d'activité*
Durée : *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois*
De créer un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois soit du 1er juin 2022 au 31 Aout 2022
Cet agent assurera les fonctions d'agent périscolaire polyvalent **à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de** 30 heures hebdomadaires
Il devra justifier d'une expérience réussie sur des missions équivalentes
Voté à l'unanimité

2/ Délibération de création de deux emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Motif : *Accroissement saisonnier d'activité*
Durée : *6 mois maximum pendant une même période de 12 mois*
De créer deux emplois non permanent dans le grade d'adjoint technique de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois soit du 1er Juillet 2022 au 31 Aout 2022.
Ces agents assureront les fonctions d'agents polyvalents du service technique à **temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures hebdomadaires.**
Les agents devront justifier d'être titulaire du permis B
Voté à l'unanimité

3/ Extension du réseau public électrique parcelle AC 84 et AC 85
Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'extension du réseau public d'électricité afin de pouvoir urbaniser les parcelles AC 84 et AC 85 le coût incombant à la commune s'élève à 7 218.00 euros HT
Voté à l'unanimité

4/ Demande d'aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL au travers du Fonds Unique pour le Logement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental au travers du Fonds Unique pour le Logement demande une aide financière à la commune.

Il ajoute que des habitants de la commune ont déjà bénéficié des aides du FUL, et précise pour information que l'aide accordée par le FUL aux habitants en difficultés de Lasbordes est de 2694.27 € pour l'année 2022. Monsieur le Maire propose de participer financièrement au Fonds Unique pour le Logement pour l'année 2022 à hauteur de **500 €**

Questions diverses

Monsieur le Maire annonce que le conseil départemental n'a pas retenu notre demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de stationnement rue des Ecoles, monsieur le maire a contacté la conseillère départementale Mme Eliane Brunel afin d'obtenir des explications plus de précisions. Ce projet avait été placé en priorité numéro 1. Un deuxième projet avait également été déposé au conseil départemental. Mme Eliane Brunel nous a fait part que ce deuxième projet avait été retenu. Les travaux du second projet n'auraient été réalisés qu'en 2023 aussi Monsieur le Maire a demandé à ce que les subventions soient basculées d'un projet à l'autre.

Mme Eliane Brunel, conseillère départementale, a indiqué que cela s'effectuerait au travers des amendes de police ainsi les travaux du parking seront malgré tout subventionnés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a missionné Pierre GERNEZ afin qu'il prenne en charge le dossier de la salubrité avec monsieur José Charles Da Fonseca.

Séance levée à 19 h 30

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Isabelle PETIT **Jean Pierre QUAGLIERI**

MAIRIE DE LASBORDES (Aude)